



LA SELECTION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PARTICIPANTS

Extrait de la charte :

Chaque établissement d'enseignement supérieur établit des critères de sélection conformes à sa stratégie d'établissement. Les critères doivent être équitables, transparents, cohérents, documentés et accessibles à toutes les parties prenantes. Les établissements d'enseignement supérieur concernés prennent les mesures nécessaires afin d'éviter tout conflit d'intérêt au cours du processus de sélection. Les critères de sélection (par exemple, les performances académiques, les séjours Erasmus/à l'étranger antérieurs, la motivation, le niveau linguistique, le projet professionnel) doivent être rendus publics sur le site internet ou l'intranet de chaque établissement d'enseignement supérieur.

Les critères retenus dans le pôle Enseignement supérieur d'Isaac de l'Etoile :

Les critères éducatifs/ pédagogiques - voir ci-dessous – comptent pour 35 points. Le cadre éducatif du pôle est en charge du critère « assiduité », l'équipe pédagogique des autres. 5 étant la meilleure note à chaque critère.

La motivation pour le projet : Une lettre de motivation est demandée. Elle est évaluée par un jury (responsable du pôle/ responsable de l'international / enseignant(e)(s)) et compte pour 15 points. Si nécessaire, un entretien individuel (max 20 minutes) peut être instauré pour que les étudiants puissent apporter des éclaircissements à leur demande.

ITEMS	1	2	3	4	5
Assiduité					
LVA					
LVB					
Professionnel					
Motivation					
Autonomie					
Comportement					
TOTAL					
TOTAL général /35pts					
Evaluation de la lettre de motivation /15pts					
<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de soi /filière étudiée 5pts • Projet professionnel 5pts • Justification/argumentation de la demande de bourse Erasmus 5pts 					
Total/50pts					

